

DÉGRAISSAGE À L'INIST-CNRS : LES MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LE CNRS SONT-ILS À LA HAUTEUR ?

Xavier DUCHEMIN, secrétaire technique national

Alors que l'Inist-CNRS (Institut de l'information scientifique et technique) subissait sa première restructuration intitulée « *Ingénierie des connaissances* » qui devait se dérouler de 2014 à 2018, et sans en attendre sa finalisation, une 2^e vague de restructuration a commencé à voir le jour en 2016.

Le résultat de ce plan social oblige 53 membres du personnel à se reclasser sur de nouveaux postes, au sein de l'INIST pour certains et pour 26 d'entre eux vers une mobilité externe. Ces personnes sont les victimes d'une nécessité de transformation de leur écosystème de travail qui ne nécessite plus ni tant de personnels, ni des compétences à l'identique d'après le CNRS.

Le SNPTES a interpellé Antoine Petit, Président-directeur général du CNRS, le 16 février dernier sur la situation de l'Inist-CNRS et lors de notre réunion bilatérale. Un rappel par mail a été effectué en date du 5 mars sur nos revendications :

- que les postes qui seront ouverts dans les prochaines campagnes de NOEMI et FSEP soient portés à la connaissance des agents concernés par cette restructuration avant l'ouverture officielle de la campagne et qu'ils soient prioritaires pour les mutations ;
- que les agents aient un accès prioritaire aux formations nécessaires à leur prise de fonction dans leur nouvelle unité ;
- que l'on ne recoure pas à des missions, sauf pour permettre à l'agent de se familiariser avec le poste et le nouvel environnement et avec un retour garanti au sein de l'INIST si l'une des 2 parties (agent ou labo) ne souhaite pas le rattachement de l'agent au laboratoire ;
- que chaque agent ait la garantie que son groupe de fonction ne variera pas à la baisse, même en cas de mobilité descendante sans limite de temps ;
- que chaque agent perçoive un complément indemnitaire en compensation de cette mobilité forcée.

Le SNPTES ne saurait se satisfaire de la réponse obtenue. Les seuls points positifs qu'elle comporte sont la priorité à la formation et la garantie que les groupes de fonctions ne pourront varier qu'à la hausse.

Le CNRS annonce que l'accès aux offres en amont de l'ouverture officielle entrainerait une rupture d'égalité avec les autres agents CNRS.

Peut-être, mais les autres agents sont-ils eux aussi contraints à une mobilité forcée ?

Que fait le CNRS de son obligation d'employeur public qui est de reclasser ses agents ?

À la place d'une mutation, il propose des missions de découverte ou « *pérennisable* », cette dernière étant aussi dénommée « *mission de pré-affectation* » dans le courrier présidentiel. Ces missions ne sont qu'un maintien dans la précarité et dans l'insécurité.

Le CNRS a décrété que l'Inist-CNRS devait réduire le nombre de ses personnels et pourtant il envisage des recrutements de CDD.

**Le CNRS est-il donc incapable de former ses personnels au travail qu'accompliront ces CDD,
d'accompagner au changement par la formation ?**

Pour les agent.e.s de l'Inist-CNRS concerné.e.s et parce que demain chacun.e d'entre nous peut être concerné.e par une réorganisation sauvage et arbitraire,

Le SNPTES réitère ses revendications et demande qu'elles soient satisfaites !